



Conseil municipal de Châtenay-Malabry

2 avril 2026

Vœu relatif à la Création de conseils de quartier

Présentation

Lors de son Conseil municipal d'installation qui s'est déroulé il y a à peine quelques jours, Monsieur le Maire de Sceaux a annoncé la création de Conseils de quartiers dans sa commune. Il ne s'agit en vérité pas d'une annonce extrêmement originale tant elle atteste du dynamisme de ces démarches qui se développent dans des collectivités de toutes tendances politiques.

L'attractivité de ce dispositif prévu par l'article 2143-1 du Code général des collectivités territoriales est également liée à sa souplesse qui permet d'adapter ce dispositif à toutes les réalités locales, sans constituer une contrainte forte pour un exécutif local.

Dans ces circonstances, le groupe « Collectif citoyen châtenaisien » souhaite soumettre au Conseil municipal le vote d'un vœu visant à engager rapidement une réflexion visant à la création de conseils de quartier à Châtenay-Malabry comme la loi le permet.

Vœu relatif à la Création de conseils de quartier

Vu le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2143-1 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel les communes de plus de 20 000 habitants et de moins de 80 000 habitants peuvent créer des conseils de quartier et en déterminer librement le périmètre, la composition et les modalités de fonctionnement ;

Considérant que la participation des habitants à la vie locale constitue un élément essentiel du bon fonctionnement démocratique des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de rapprocher les décisions publiques des habitants et de renforcer la transparence de l'action municipale ;

Considérant que les conseils de quartier permettent de renforcer le dialogue entre les citoyens, les élus et l'administration communale, en favorisant l'expression des attentes et des besoins au plus près du terrain ;

Considérant que ces instances participatives contribuent à une meilleure élaboration des politiques publiques locales, en permettant une concertation régulière sur les projets municipaux ;

Considérant que de nombreuses villes des Hauts-de-Seine, de toutes obédiences politiques, développent cette approche, y compris encore récemment avec l'exemple de la commune de Sceaux

Considérant que la commune de Châtenay-Malabry du fait en particulier de ses spécificités gagnerait à se doter de tels outils de démocratie participative ;

Le Conseil municipal de Châtenay-Malabry émet le vœu :

Article 1 :

Que la municipalité engage, dans les meilleurs délais, une réflexion visant à la création de conseils de quartier sur l'ensemble du territoire communal.

Article 2 :

Que le Conseil municipal soit tenu informé de l'avancement de cette démarche et des suites qui y seront données.